

**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 JUIN 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 27 juin à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de Voinsles, dûment convoqué, s'est réuni en mairie de Voinsles, en séance publique, sous la présidence de M. HUSSON, Maire.

Présents : William BARRE, Etienne BEAUGRAND, Claude BRUNIER, Alain CLOYSIL, Sophie DESWARTE, Francis EDOUARD, Olivier HUSSON, Martine LAFORGE, Laurent MAUGENEST, Evelyne RIETSCH, Valérie STRUB.

Absents excusés : Alexandre EDOUARD pouvoir à Francis EDOUARD ;  
Frantz LALANDE pouvoir à Laurent MAUGENEST ;  
Maryline MENEZ pouvoir à Alain CLOYSIL ;  
Mathieu NICOURT pouvoir à Olivier HUSSON.

Secrétaire de séance : Etienne BEAUGRAND  
Secrétaire administrative : Catherine JOLY

**PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 10 AVRIL 2018**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé.

**SEANCE DU 27 JUIN 2018**

**1 - M 14 – Compte Administratif 2017** (annule et remplace la délibération 2018 – 10/04 – 01 a) visée en Sous-préfecture le 13/04/2018

Considérant l'anomalie relevée par Mme la Trésorière, Mme DUCROT, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité, approuvent le Compte Administratif 2017 présentant les résultats suivants :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Dépenses	545 420.20 €	Dépenses	428 793.92 €
Recettes	529 513.90 €	Recettes	358 194.54 €
Résultat de fonctionnement 2017	-15 906.30 €	Résultat d'investissement 2017	-70 599.38 €
Résultat reporté 2016	85 242.21 €	Résultat reporté 2016 (déficit)	45 146.73 €
<b>Excédent 2017</b>	<b>69 335.91 €</b>	<b>Déficit 2017</b>	<b>-25 452.65 €</b>

**RESULTAT GLOBAL DE CLÔTURE 43 883.26 €**

**2 - M 14 – Affectation des résultats de 2017 sur 2018** (annule et remplace la délibération 2018 – 10/04 – 01 c) visée en Sous-préfecture le 13/04/2018)

Considérant l'anomalie relevée par la Trésorière, Mme DUCROT, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter les résultats de l'exercice 2017 sur l'exercice 2018 comme suit :

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
Excédent de fonctionnement	69 335.91 €	Déficit d'Investissement (D 001)	25 452.65 €
Besoin de financement Investissement	17 575.71 €	Solde des R.A.R.	7 876.94 €
<b>Excédent de fonctionnement (R 002)</b>	<b>51 760.20 €</b>	<b>Besoin de financement (cpte 1068)</b>	<b>17 575.71 €</b>

**Report en Fonctionnement R 002 = 51 760.20 €**

**Report en Investissement 1068 = 17 575.71 €**

**3 - M 14 – Durée des amortissements 2018 des investissements réalisés en 2017** (annule et remplace la délibération 2018 – 10/04 – 01 d) visée en Sous-préfecture le 13/04/2018

Considérant l'anomalie relevée par la Trésorière, Mme DUCROT, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'amortir les investissements 2017 suivants :

ACHATS 2017	MONTANT €	CADENCE
<b>Compte 2121 – Agencements et Aménagements de terrain</b> .....	2 137.98	5 ans
<b>Compte 2158 – Autres installations, matériels et outillages techniques</b> .....	6 500.90	5 ans
<b>Compte 2182 – Autres immobilisations corporelles</b> .....	28 484.38	5 ans
<b>Compte 2183 – Matériel de bureau et matériel informatique</b> .....	1653.60	3 ans

Le reste de la délibération reste inchangé, à savoir :

Compte	Fonctionnement (dépendances) €	Investissement (recettes) €
28121		427.59
281312		510.48
281318		2 954.71
28138		20 049.35
281568		2 338.87
281578		366.40
28158		6 746.09
28182		5 783.27
28183		2 972.85
28184		541.59
28188		2 241.90
<b>Total</b>	<b>42 828.10</b>	<b>42 828.10</b>

**4 - M 14 – Décision Modificative n° 1 – Report en Fonctionnement R 002**

Considérant l'anomalie relevée par la Trésorière, Mme DUCROT, et à la demande de Mme la Sous-Préfète, le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT Recettes		FONCTIONNEMENT Recettes	
Excédent de fonctionnement (R 002)	+ 500.00 €	Revenus des immeubles (752)	-500.00 €

**5 - M 14 – Décision Modificative n° 2 – Subvention AFR**

Le Conseil Municipal à l'unanimité, adopte la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT Dépenses (65737)		FONCTIONNEMENT Dépenses (6574)	
Autres établissements publics locaux	+ 500.00 €	Subventions de fonctionnement aux associations et autres	-500.00 €

**6 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres : changement de bénéficiaire**

Sur proposition de M. le Maire, à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal décide de verser 600.00 € à l'association « Le Réveil Mormaltais » en lieu et place de l'association « Morm'en Zic ».

### **7 - Renouvellement Ligne de Trésorerie Interactive La Caisse d'Epargne Ile-de-France**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant au renouvellement d'un crédit de trésorerie ouvert auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France aux conditions suivantes :

- Montant : 100 000 € (cent mille euros) ;
- Durée 12 mois ;
- taux d'intérêt [base de calcul : exact/360] : taux fixe de 0.55 % ;
- Mise à disposition du capital : par crédit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (sans montant minimum) ;
- Remboursement des fonds : par débit d'office en J pour une demande en J-1 avant 16h30 (sans minimum) ;
- Périodicité de paiement des intérêts : chaque mois civil par débit d'office ;
- Frais de dossier : 500 € (cinq cents euros)
- Commission d'engagement : sans ;
- Commission de mouvement : sans ;
- Commission de non-utilisation : 0.25 % de la différence entre le montant de la LTI et l'encours quotidien moyen ; périodicité identique aux intérêts.

### **8 - LTI (Ligne de Trésorerie Interactive) de la Caisse d'Epargne : intégration des frais inhérents au budget (frais de dossier – Décision Modificative n° 3**

- M. le Maire informe qu'il est nécessaire de prévoir au budget 2018 les frais inhérents au renouvellement de la LTI et propose la décision modificative suivante :

Fonctionnement	D/022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	-500 €
Fonctionnement	D/627	Service bancaires (frais de dossier)	+500 €

- A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal accepte la décision modificative et autorise M. le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

### **9 - Scolarisation des enfants domiciliés au Sud de la RN4**

- M. le Maire rappelle qu'en accord avec la commune de Rozay-en-Brie, sont scolarisés à Rozay-en-Brie, les enfants des écoles maternelle et primaire, domiciliés à Voinsles :
  - Le Breuil,
  - La Tessonnerie,
  - Blandureau,
  - Petit Blandureau,
  - Les Hauts Grès,
  - Vrignel,
  - Ferme Neuve,
  - La Gare
- Après délibération, les membres présents acceptent, à l'unanimité, la prise en charge des frais de scolarités de ces enfants jusqu'à la fin du mandat actuel.

### **10 - Réfection des toitures de l'école primaire et maternelle de Voinsles : choix de l'entreprise**

- Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité autorise M. le Maire à signer le marché pour un montant total hors taxes s'élevant à 49 459.24 € HT avec la société SUCY PLOMBERIE SYLVESTRE.

### **11 - Recensement de la population 2019 : Indemnités de l'agent recenseur et du coordonnateur communal**

- Monsieur le Maire indique que le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2019.
- A l'unanimité, les membres présents fixent :
  - l'indemnité de l'agent recenseur, chargé de la collecte des informations, à 1 000 € brut ;
  - l'indemnité du coordonnateur communal, assurant l'encadrement de l'agent recenseur et le suivi de la collecte à 400 € brut.

### **12 a) - Voirie : arrêt de bus hameau de Villeneuve-la-Hurée**

- Sur proposition de M. le Maire, les membres du Conseil Municipal acceptent la proposition de créer un trottoir et de réaliser une écluse sur la RD 112<sup>E</sup> en agglomération sur le hameau de Villeneuve-la-Hurée au niveau de l'arrêt de bus.
- Le Conseil Municipal autorise M. le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier dont les travaux seront réalisés par la société PAGOT pour un montant de 21 370.32 € TTC.

#### **12 b) - Voirie : arrêt de bus hameau de Villeneuve-la-Hurée**

Après délibération, les membres du Conseil Municipal, avec 2 abstentions (M. Menuiez et V. Strub) autorisent M. le Maire à procéder à la fermeture de la VC n° 4 (allant de l'échangeur des Ancys jusqu'au Plessis-Feu-Aussous pour la portion allant de la Ferme de Grisien jusqu'à l'intersection de la rue des Vignes à Voinsles).

#### **13 - Formation des élus**

Ce point n'a pas été soumis à délibération

#### **14 - Commission Eau et Assainissement : changement de présidence (modifie le tableau des commissions communales du 29/11/2017 visé en Sous-Préfecture le 07/12/2017)**

Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le changement de présidence de la commission Eau et Assainissement, à savoir Francis EDOUARD en lieu et place de Frantz LALANDE.

La commission Eau et Assainissement est composée de :

1. Président	Francis	EDOUARD
2.	William	BARRE
3.	Alain	CLOYSIL
4.	Olivier	HUSSON
5.	Frantz	LALANDE

M. le Maire rappelle également le changement de présidence de la commission Cimetière : Martine LAFORGE en lieu et place de Francis EDOUARD.

1. Présidence	Martine	LAFORGE
2.	Francis	EDOUARD
3.	Olivier	HUSSON
4.	Laurent	MAUGENEST
5.	Valérie	STRUB

La composition des autres commissions est inchangée.

#### **15 - SDESM –Maintenance Eclairage Public 2018-2022 : Groupement de commandes**

*Annule et remplace la délibération 2018 – 13/03 – 01 visée en Sous-préfecture le 16/03/2018*

- **Considérant** que le Syndicat Départemental des Energies de Seine et Marne (SDESM) assure une prestation dans le cadre de l'entretien et la maintenance de l'éclairage public de ses communes adhérentes ;
- **Considérant** que le SDESM souhaite poursuivre cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;
- **Considérant** que le SDESM propose de coordonner un groupement de commande et serait pilote de cette prestation dans l'intérêt desdites communes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes ;
- **APPROUVE** les termes de la convention constitutive et ses annexes ;
- **AUTORISE** le Maire à signer ladite convention constitutive ;

**DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits chaque année au budget primitif pour la réalisation des prestations de services et de travaux

#### **16 - Court de tennis : achat d'une bulle par le COVY**

M. le Maire informe de l'opportunité d'achat d'une structure gonflable d'occasion pour le nouveau court de tennis par le COVY. Celui-ci prendrait en charge l'achat, l'installation et assurerait les frais inhérents au fonctionnement de la structure.

Après délibération, les membres du Conseil Municipal avec 3 abstentions (A. Cloysil, F. Lalande et M. Menuiez) émettent un avis favorable au principe de la pose d'une structure gonflable couvrant le court de tennis par le COVY, sans frais pour la commune.

Les membres du Conseil Municipal souhaitent qu'un règlement intérieur du court couvert soit établi, définissant ainsi ses conditions d'utilisation.